

Equipe Technique  
14 Février 2022

# Actualités Logement et Hébergement



7<sup>E</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



## **Ordre du jour :**

- I. Le Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence (FARU)**
- II. Chiffres clés sur le logement dans le Gard**
- III. L'inter médiation locative (IML)**
- IV. L'extranet du PDALHPD**
- V. Questions diverses**



# Le Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence



## Qu'est ce que le FARU ?

### Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence

Fonds destiné à accorder des aides financières aux communes et établissements publics locaux dans 2 situations :

- relogement d'urgence des personnes occupant des immeubles d'habitation dangereux pour leur santé ou leur sécurité
- exécution de travaux qui interdisent l'accès à des locaux frappés par un arrêté de péril et/ou d'insalubrité



Les communes et établissements publics locaux peuvent demander une subvention, pour compenser les relogements qu'elles ont du effectuer à la suite de mesures de polices suivantes :

- \* Arrêtés de polices spéciales prescrivant l'interdiction d'habiter des locaux d'habitation (arrêtés de mise en sécurité – anciennement péril, arrêtés relatifs à la sécurité des hôtels meubles, arrêtés d'insalubrité) à condition que la commune ait procédé au relogement – *sont exclus du dispositifs les propriétaires occupants et les occupants sans droits ni titres*
- \* Arrêtés de police générale interdisant l'occupation de locaux d'habitation nécessitant une mesure d'urgence (arrêté pris à la suite d'un incendie ou de tout autre type d'accident) - *sont exclus du dispositifs les propriétaires occupants*
- \* Arrêtés reconnaissant l'état de catastrophe naturelle pour une commune



La demande de subvention doit concerner des dépenses réellement acquittées *le relogement dans un logement appartement à la commune ou à l'établissement public n'ouvre pas la possibilité de recourir au FARU.*

Le montant de la dépense pris en charge au titre du FARU est le montant d'hébergement (hors frais annexe) toutes taxes comprises, pour une durée maximale de 6 mois.

Le taux de subvention varie de 75 à 100 % des frais d'hébergement engagés.

La demande de subvention doit être transmise dans un délai de 12 mois à compter de la mesure de police.



## Procédure FARU

Dans le département c'est la DDTM qui est en charge de l'instruction des demandes de subvention FARU.

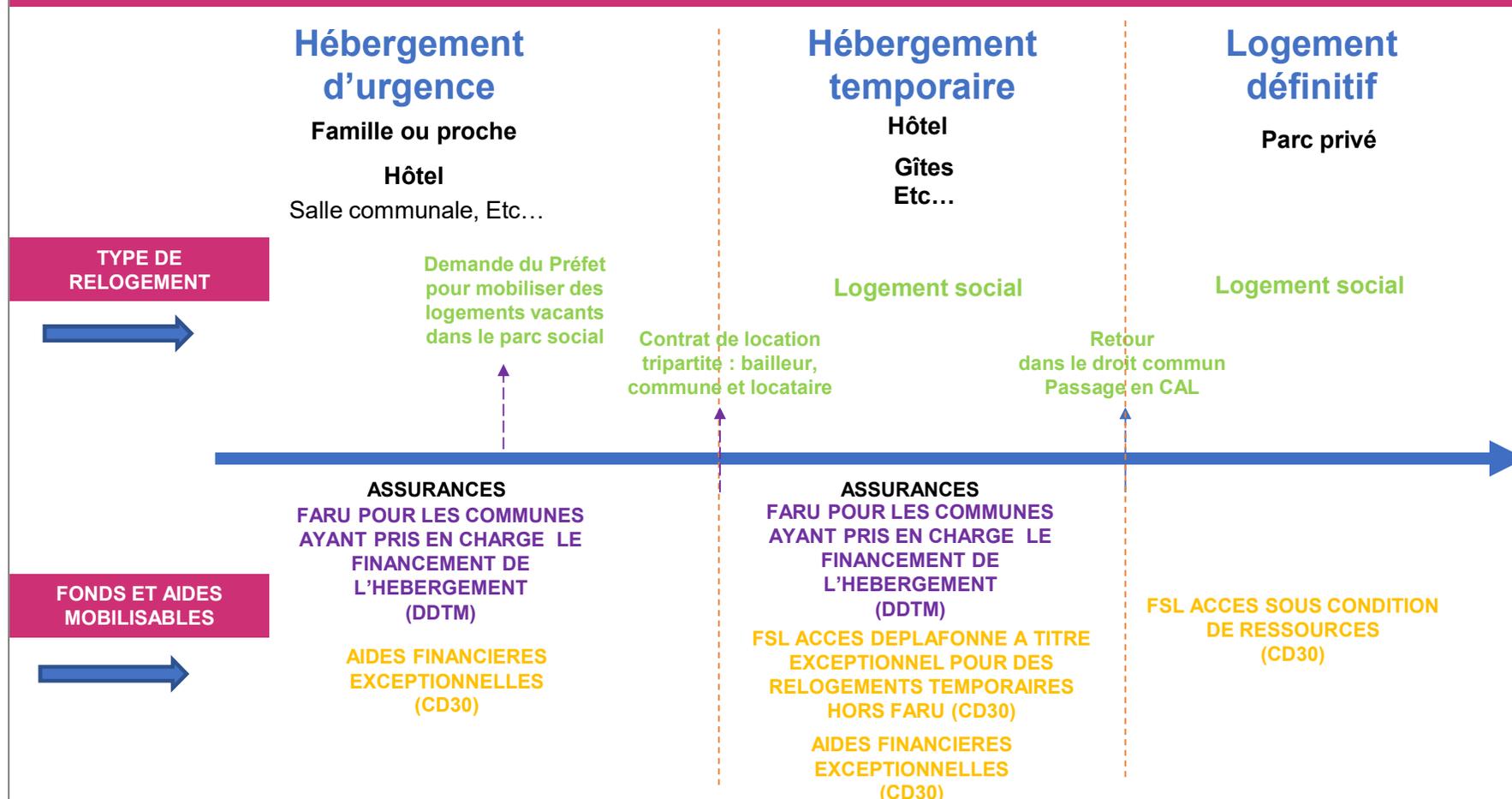
Sur la base de la demande et des justificatifs fournis par la commune ou l'établissement public (modèle et liste dans la circulaire de 2012), un arrêté préfectoral d'attribution de subvention est pris.

Depuis le décret du 29/08/2020, les demandes inférieures à 50 000 euros sont instruites intégralement par la DDTM, au-delà de ce seuil, la DDTM doit saisir le ministère.

Cet arrêté est ensuite transmis aux finances publiques pour mises en paiement.



## FONDS ET TYPE DE RELOGEMENTS MOBILISABLES EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE



Equipe Technique  
14 Février 2022

# Vos questions

7<sup>È</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFÈTE  
DU GARD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

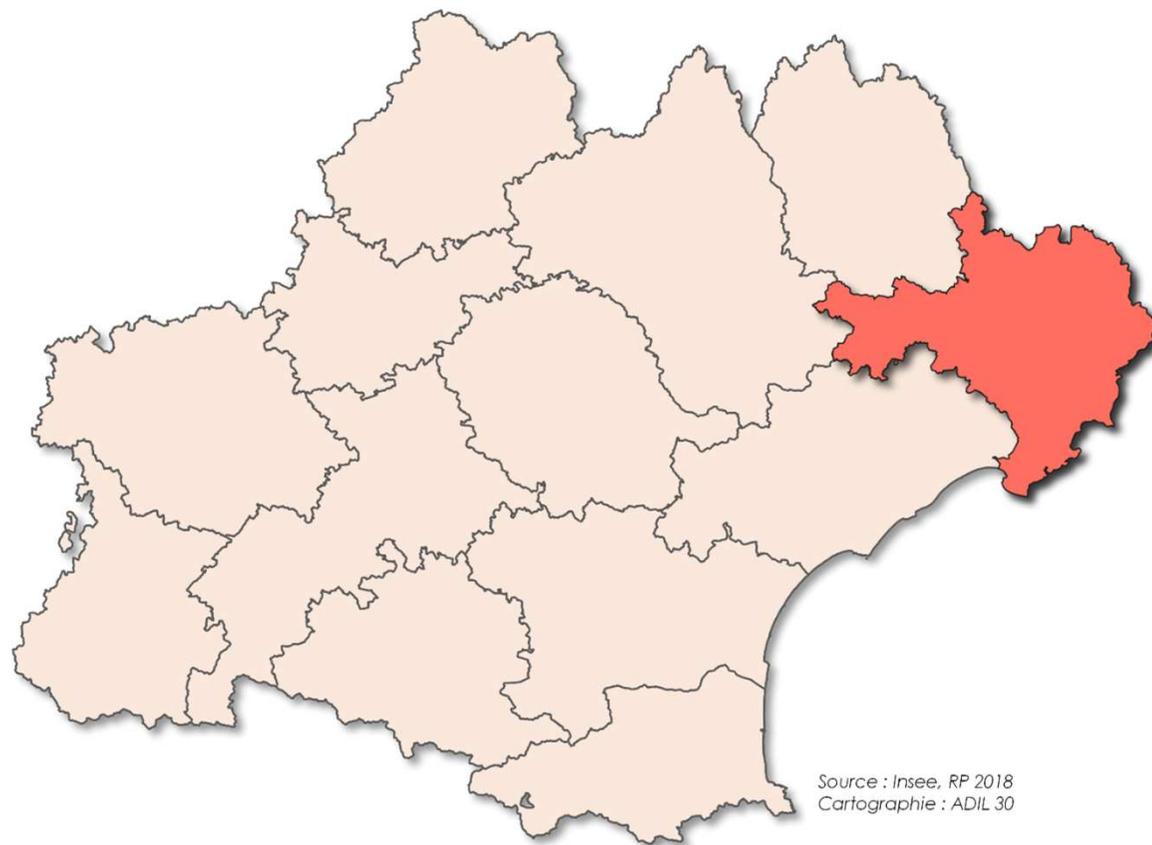
# Chiffres clés de l'Habitat et du Logement dans le Gard

**Pascale Vincent directrice d'études à l'ADIL du Gard**



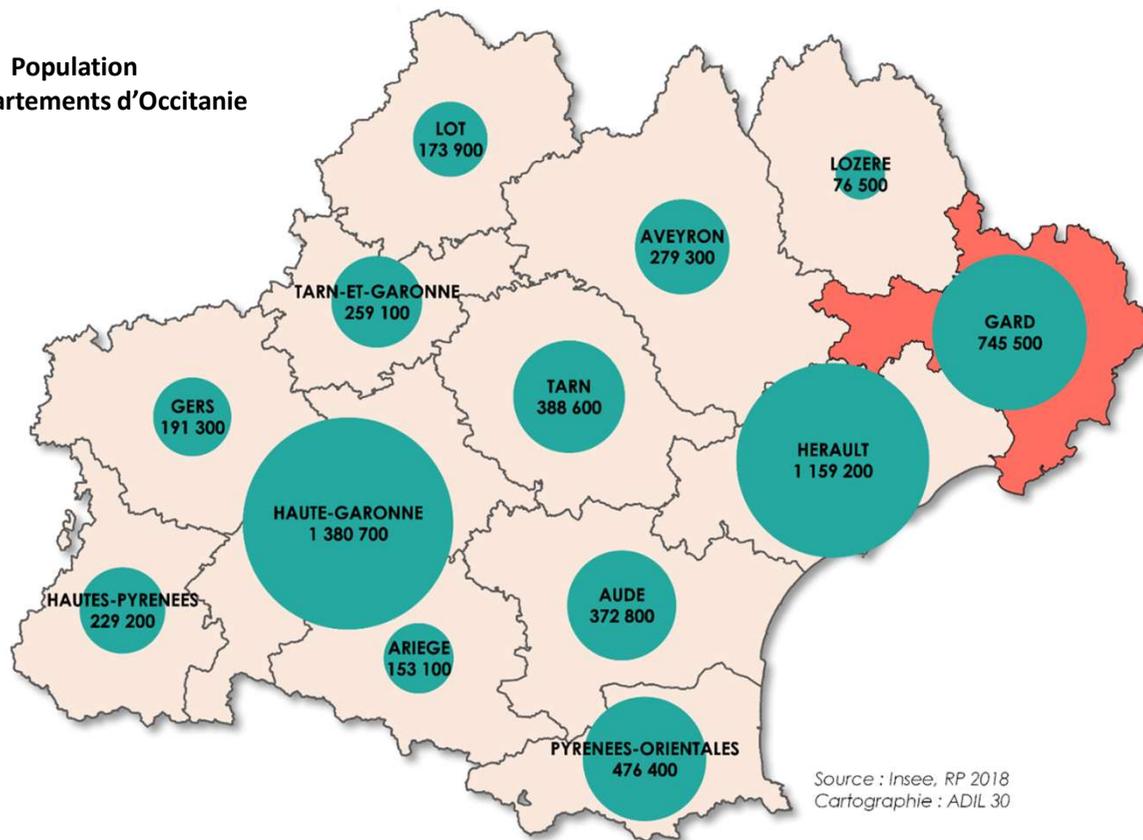
## Démographie

adil  
du Gard



## Démographie

### Population des départements d'Occitanie

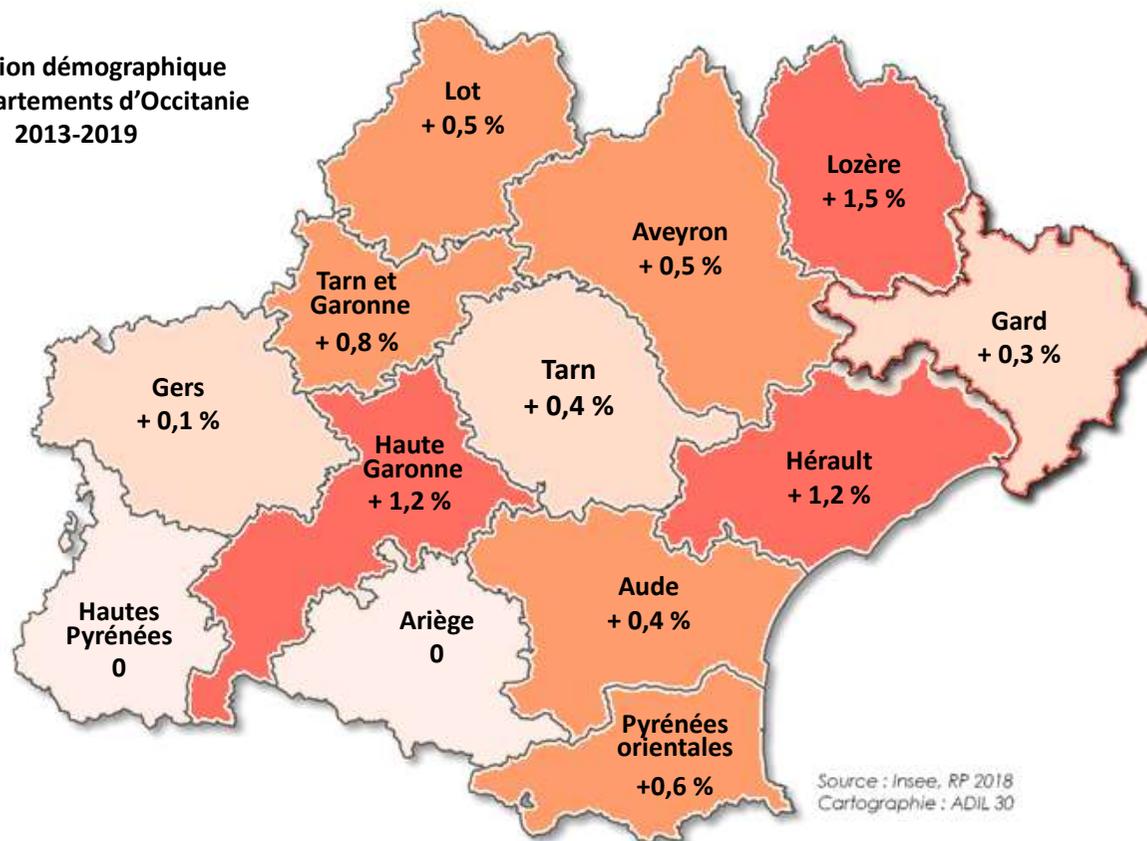


Source : Insee, RP 2018  
Cartographie : ADIL 30



## Démographie

Évolution démographique  
des départements d'Occitanie  
2013-2019



## Démographie

**748 437** habitants en 2019

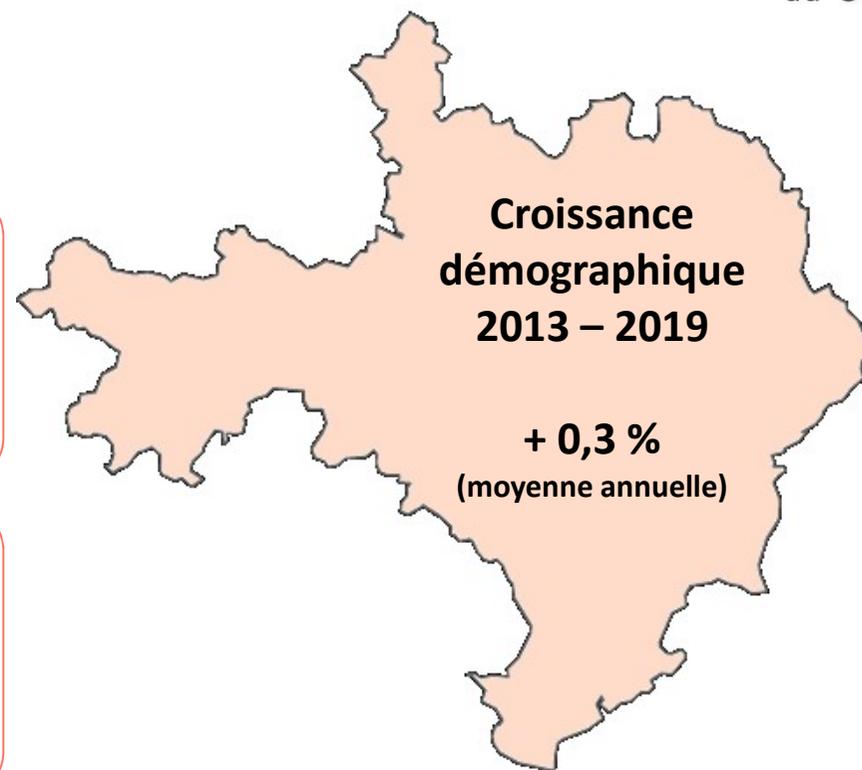
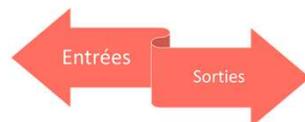
Entre 2013 et 2019

+ 0,1 % dû au solde naturel

7 192 décès

7 991 naissances

+ 0,2 % dû au solde migratoire

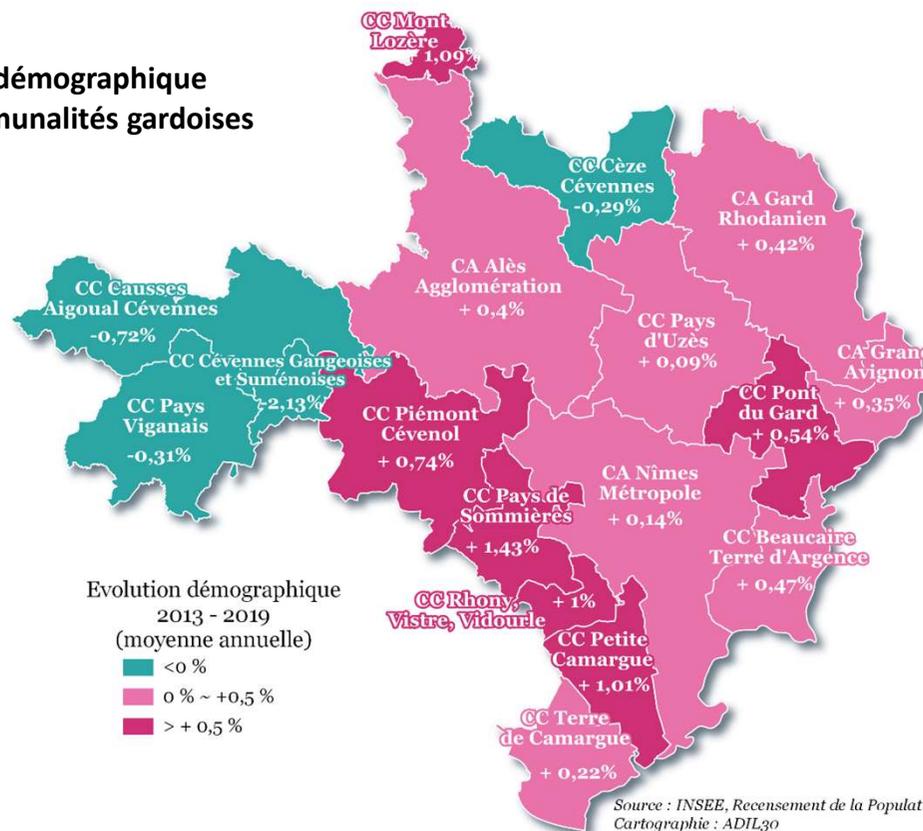


Source : INSEE, RP



## Démographie

### Évolution démographique des intercommunalités gardoises



Source : INSEE, RP



## Statuts d'occupation

dans le Gard

Propriétaires	59 %
Locataires du parc privé	28 %
Locataires du parc social HLM	10 %
Autres statuts	3 %

adil  
du Gard

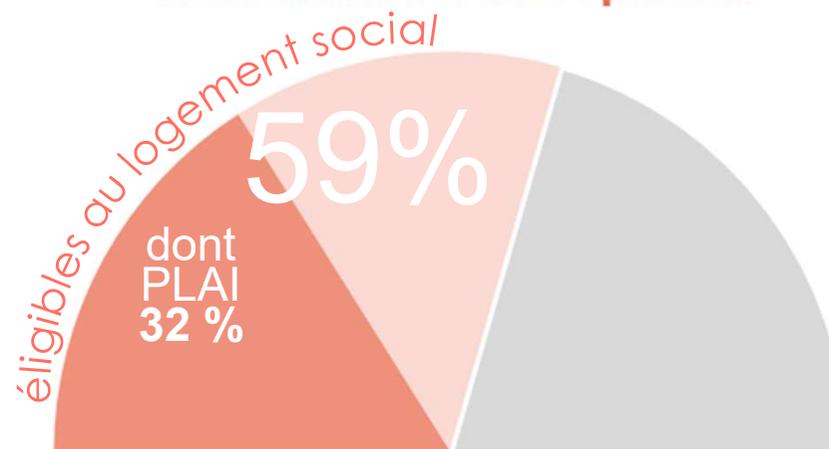
Source : Filocom 2017



Ménages éligibles  
au parc social

Tous statuts d'occupation

adil  
du Gard



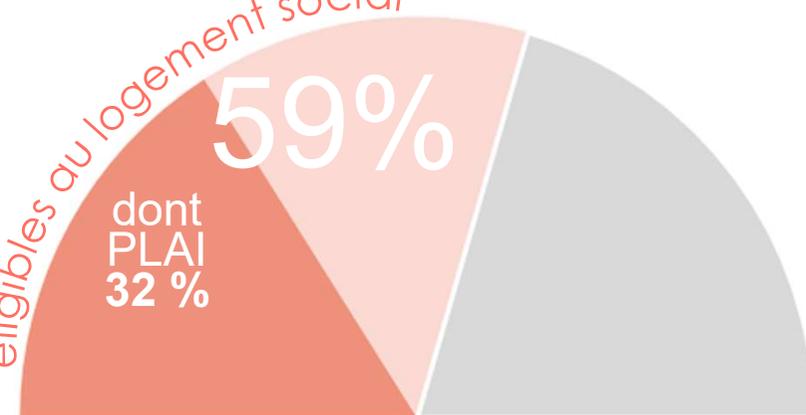
Source : Filocom 2017



Ménages éligibles  
au parc social

Tous statuts d'occupation

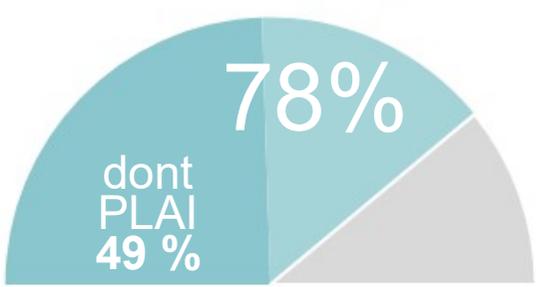
éligibles au logement social



59%

dont  
PLAI  
32 %

Locataires du parc privé



78%

dont  
PLAI  
49 %

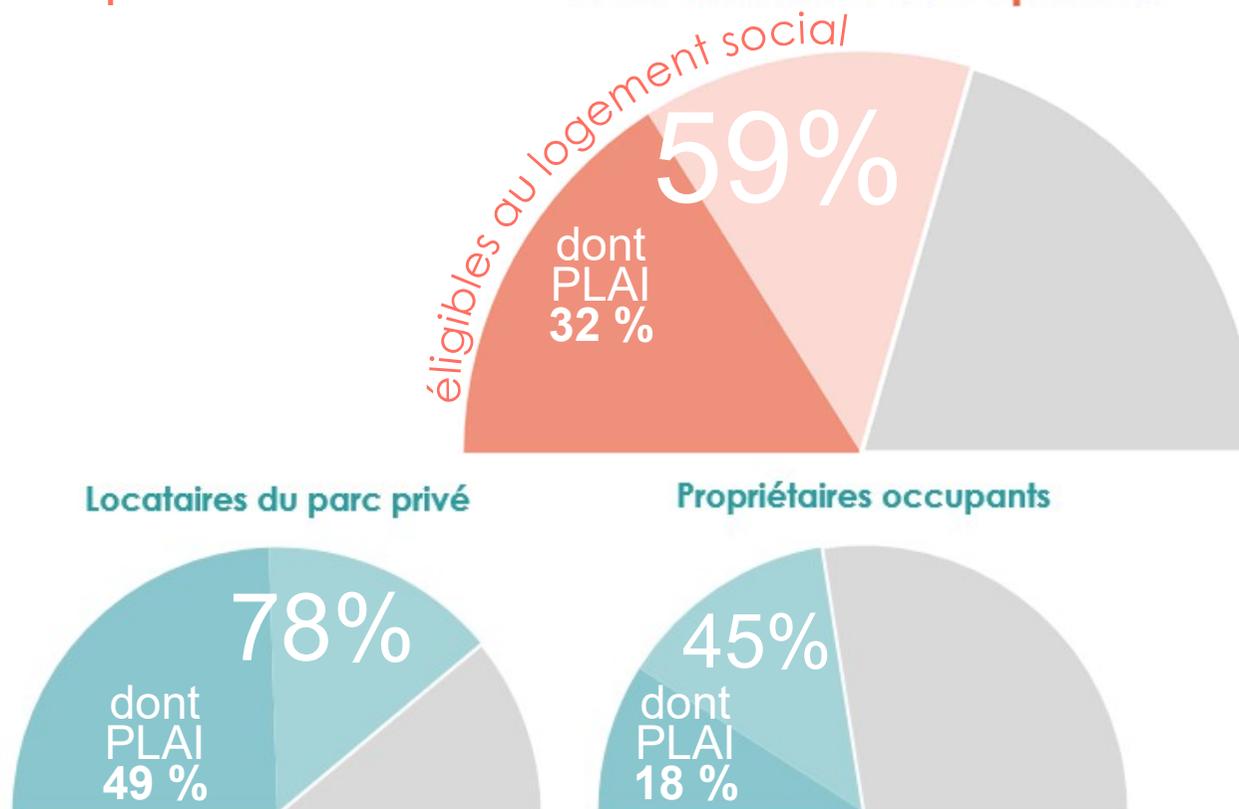
Source : Filocom 2017



## Ménages éligibles au parc social

## Tous statuts d'occupation

adil  
du Gard

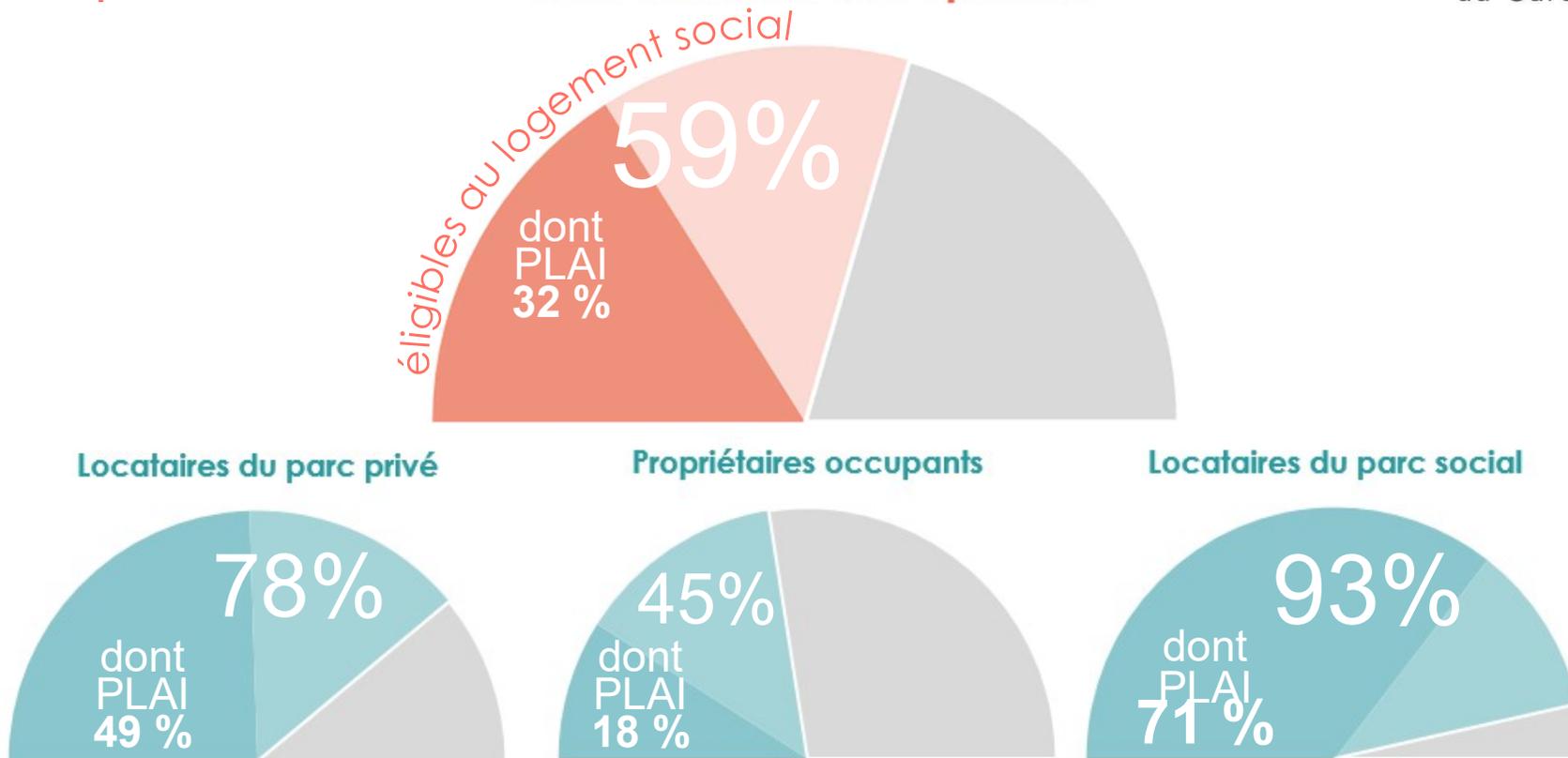


Source : Filocom 2017



## Ménages éligibles au parc social

## Tous statuts d'occupation

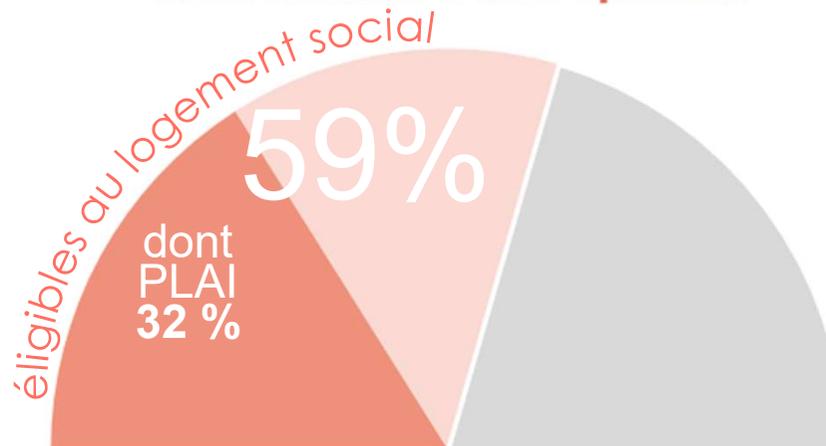


Source : Filocom 2017

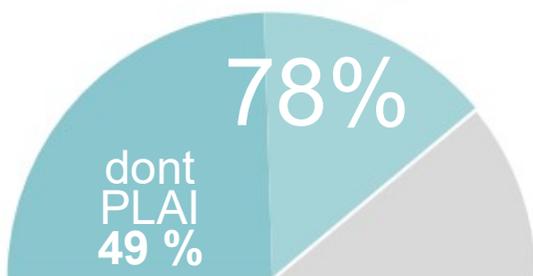


Ménages éligibles  
au parc social

Tous statuts d'occupation

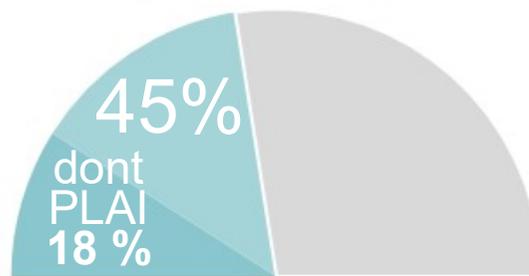


Locataires du parc privé



Revenu moyen : 22 886 €

Propriétaires occupants



Revenu moyen : 44 186 €

Locataires du parc social



Revenu moyen : 15 379 €

Source : Filocom 2017



**Taux  
d'équipement en  
logement social**

**49 730 logements sociaux  
familiaux en 2020**

**Dont 4 017  
logements privés  
(8%)**

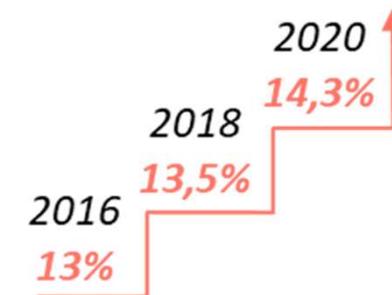
**14,5% : taux d'équipement en 2021**

*(Nb de logements sociaux / nb de résidences principales)*

Sources : Filocom 2017, écolo 2020



**Taux  
d'équipement en  
logement social**



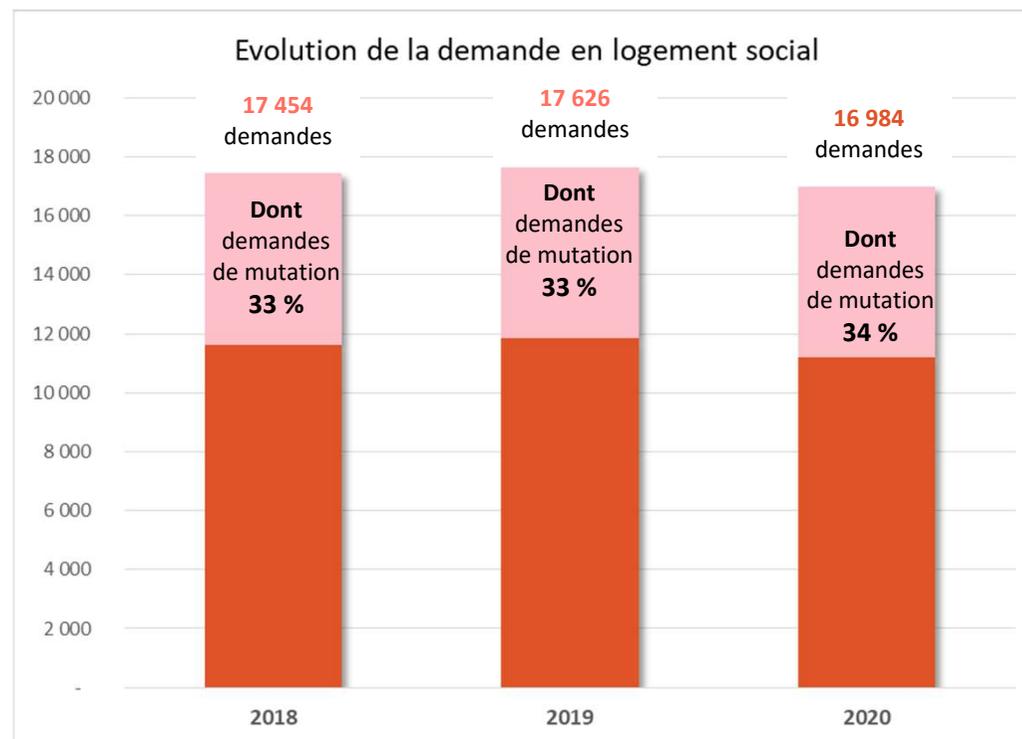
**14,5% : taux d'équipement en 2021**

*(Nb de logements sociaux / nb de résidences principales)*

Sources : Filocom 2017, écolo 2020



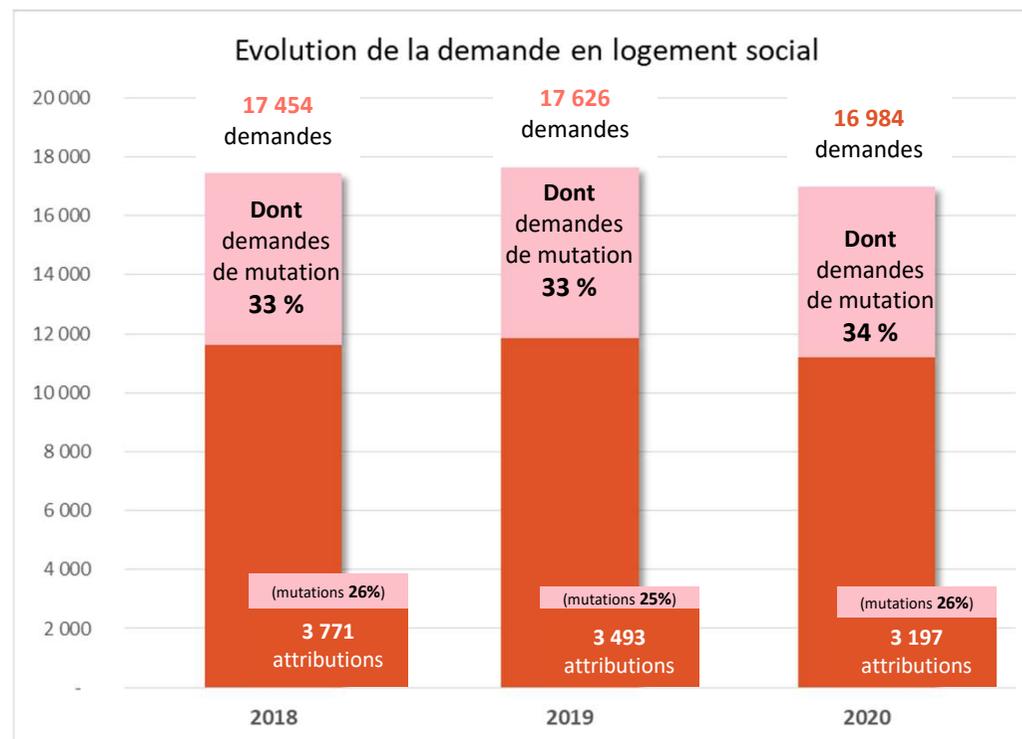
## Demande en logement social



Sources : Infocentre Numéro unique



## Demande en logement social



Source : Infocentre Numéro unique



## Demande en logement social



### Tension sur la demande :

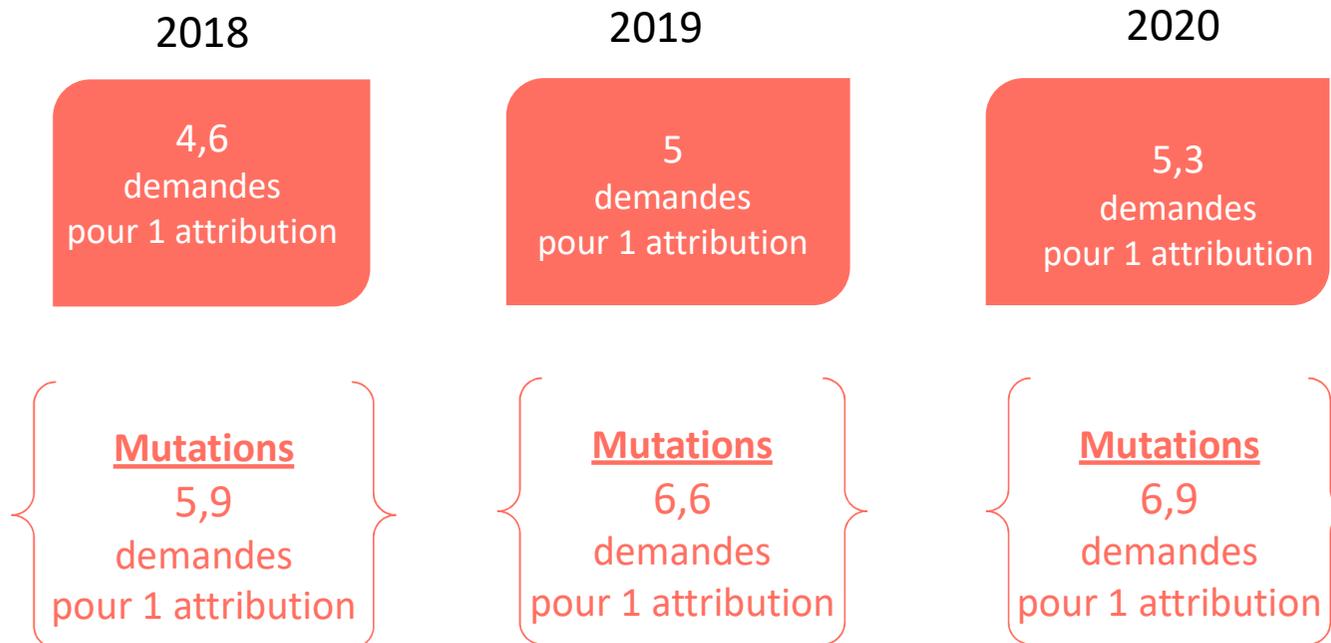


Source : Infocentre Numéro unique



## Demande en logement social

### Tension sur la demande :

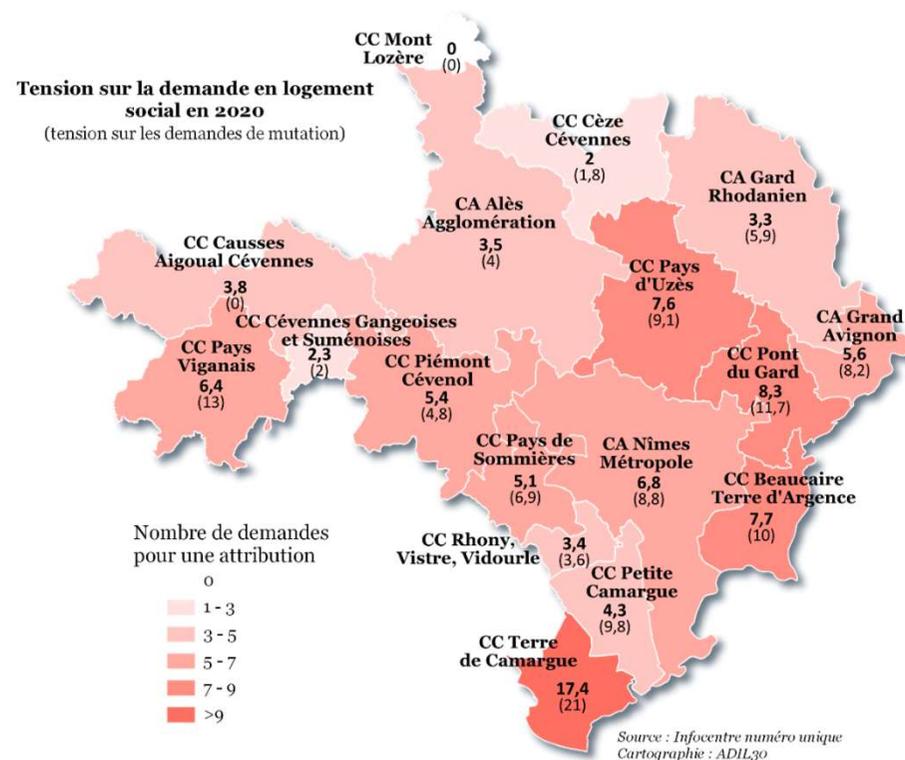


Source : Infocentre Numéro unique



## Demande en logement social

### Tension sur la demande :



Source : Infocentre Numéro unique



Equipe Technique  
14 Février 2022

# Vos questions



# 7<sup>E</sup> PDALHPD

**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES**

**2019 - 2023**



# L'inter médiation locative (IML) dans le Gard



## Qu'est-ce que l'intermédiation locative ?

L'intermédiation locative est une forme de mobilisation du parc privé de logements à des fins sociales.

Elle est particulièrement encouragée par les pouvoirs publics là où les difficultés d'accès à un logement social ou à un logement du parc privé à loyer abordable sont les plus importantes. Il s'agit d'un axe phare de la mise en œuvre du plan quinquennal pour le Logement d'abord.

Elle consiste à financer l'intervention d'un tiers social agréé entre le propriétaire bailleur et le ménage occupant le logement pour simplifier et sécuriser la relation locative.

Il existe deux formes d'intermédiation locative :

- **le mandat de gestion**
- **la location / sous-location**

*L'instruction du 4 juin 2018 relative à la mise en œuvre du plan de relance de relance de l'IML dans le cadre du plan Logement d'abord fixe les principes et les modalités de l'IML.*



## **Le mandat de gestion (définition appel à candidature départemental) :**

Le propriétaire bailleur loue son bien directement à un ménage et fait appel à un tiers social agréé « agence immobilière sociale » pour la gestion locative rapprochée avec un suivi individualisé dans une logique de prévention des risques (impayés, usage inapproprié du logement, vacance...).

Le ménage est titulaire d'un bail de droit commun et s'acquitte de l'intégralité du loyer et des charges.

Le mandat de gestion apporte une solution de logement pérenne (pour une durée de 3 ans). Le financement de la gestion locative sociale par l'Etat, associé à ce dispositif, sera limité dans le temps et sa durée devra être évaluée régulièrement au regard des besoins du ménage.

**Le mandat de gestion est adapté aux ménages ayant des ressources financières stabilisées et à des territoires où les loyers se situent à un niveau abordable.**



## **La location/sous-location (définition appel à candidature) :**

Le propriétaire bailleur loue son logement à un tiers social agréé, dénommé opérateur, en vue de sa sous-location à un ménage.

L'opérateur garantit : les obligations du locataire auprès du bailleur, une gestion locative rapprochée et un suivi individualisé du ménage dans une logique de prévention des risques. Il a un rôle d'intermédiaire entre les parties.

Le ménage est lié à l'opérateur par une convention d'occupation. Il s'acquitte d'une redevance auprès de l'opérateur.

La durée de la sous-location sera de 6 mois renouvelable au maximum 2 fois.

La sous location est adaptée aux ménages ayant des difficultés financières et sociales plus importantes et à des territoires où la tension sur les loyers est plus forte.



## L'appel à candidature gardois

**Un appel à projet de création de 250 places** a été lancé en 2021.

➤ Objectif : 50% de places en mandat de gestion.

➤ Objectif : 50% de places en location/sous-location.

= cible indicative en vue de se rapprocher des indicateurs nationaux.

**Les activités financées par l'Etat dans le cadre de l'IML sont :**

- La prospection et la captation des logements
- La gestion locative adaptée
- L'accompagnement social

Les opérateurs fixent des objectifs quantitatifs annuels de glissement de baux initialement passés en location/sous-location. C'est un objectif fort de ce nouvel appel à projet.



## Les chiffres clés de l'IML dans le Gard

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, avant l'ouverture de l'appel à candidature, le Gard disposait de **467 places** (35% en mandat de gestion et 65% en location sous location).

Avec l'appel à candidature de 2021, l'objectif de création de **250 places supplémentaires** représente une progression de **53% du parc** répondant à l'orientation d'accélération de la stratégie pour le Logement d'abord.

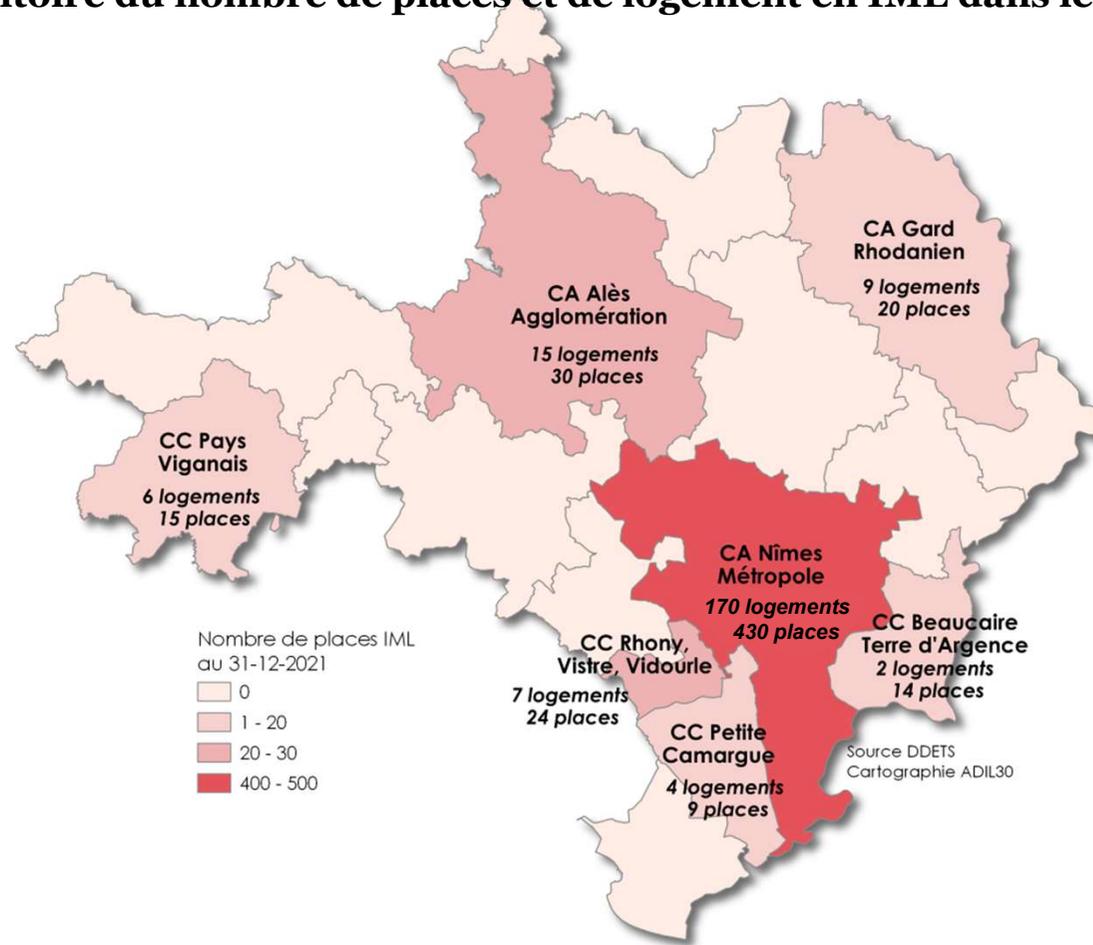
Au 31 janvier 2022 dans le Gard, on dénombre une création de **73 places supplémentaires** et on totalise **540 places d'IML** pour **213 logements** :

- **375 places en location/sous-location** sur orientation du SIAO.
- **165 places en mandat de gestion.**

- **14% des places sont situées dans le parc public, 86% dans le parc privé.**
- **3 AIS** (Agences Immobilières Sociales) sont désormais agréées dans le Gard : **Habitat Humanisme, Soliha Méditerranée et Soligone.**



## Répartition par territoire du nombre de places et de logement en IML dans le Gard au 31/01/2022



## Etat des lieux des demande d'IML dans le Gard

**En 2021, 258 demandes IML ont été instruites sur le département :**

**78 ont été annulées et/ou refusées** par le SIAO aux motifs suivants :

- Nécessité d'un logement PMR
- Annulation à la demande de la personne
- Relogé parc privé ou social
- Ne relève pas de l'IML : réorientation CHRS, SYPLO, ACT, ...
- Pas de logement sur le secteur souhaité
- Pas de retour du prescripteur
- Ressources trop insuffisantes
- Doubleton



## Etat des lieux des demande d'IML dans le Gard

**21 demandes ont été transférées vers un autre département**

**159 demandes ont été validées** (représentant 264 personnes), parmi ces 159 demandes **65 ont été annulées durant l'année 2021** en raison des motifs suivants :

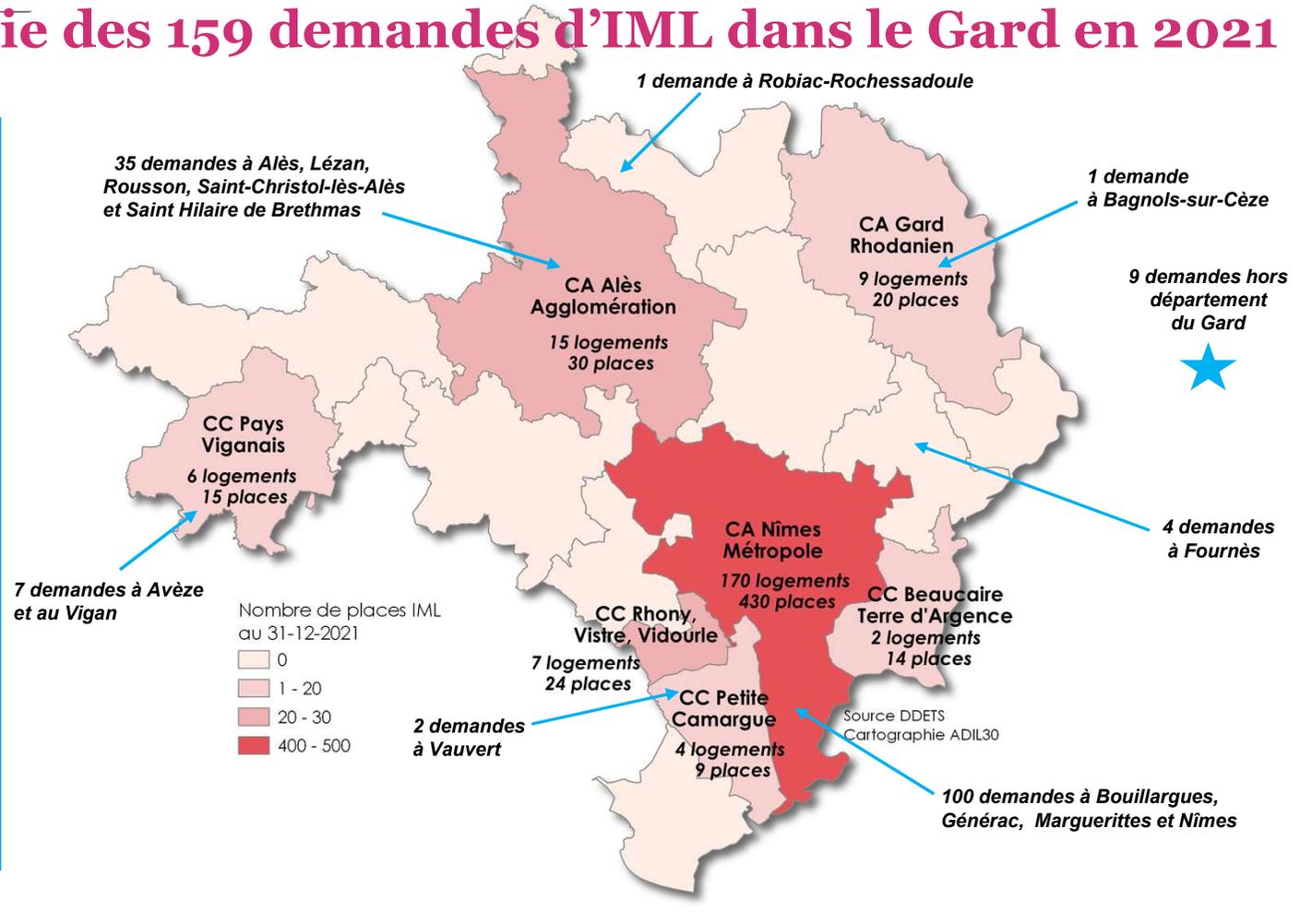
- A quitté le département
- Perte de contact avec le demandeur
- Relogé parc social ou privé
- Incarcération
- Annulation à la demande de la personne
- Non renouvellement de la demande
- Relogé dans un autre département



# Cartographie des 159 demandes d'IML dans le Gard en 2021

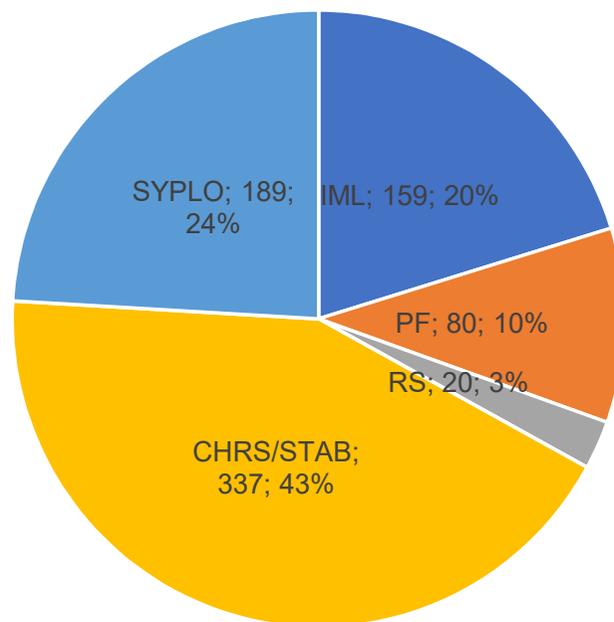
Cette carte représente les villes et les EPCI dont sont issus les 159 ménages en demande durant l'année 2021.

Il est utile de préciser que ces demandes et les villes concernées ne sont pas représentatives des besoins. La demande s'exprime moins sur les territoires où l'offre n'est pas encore matérialisée.



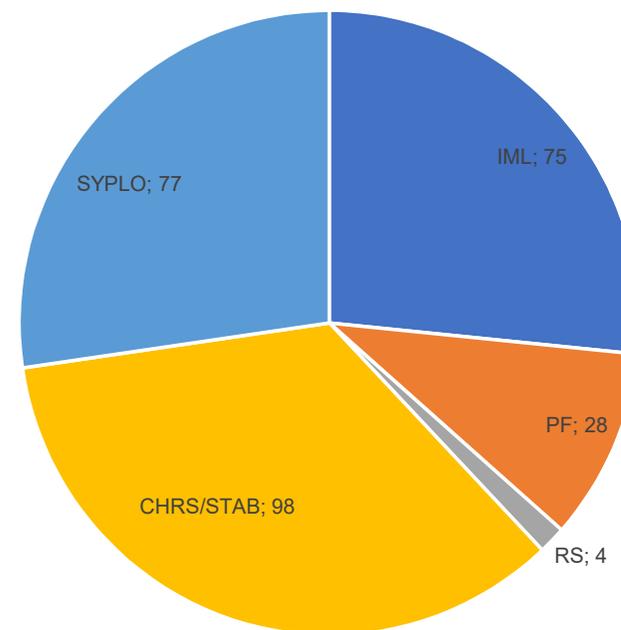
## Etat des lieux des demandes d'IML dans le Gard

Demandes validées  
sur d'autres dispositifs en 2021 :



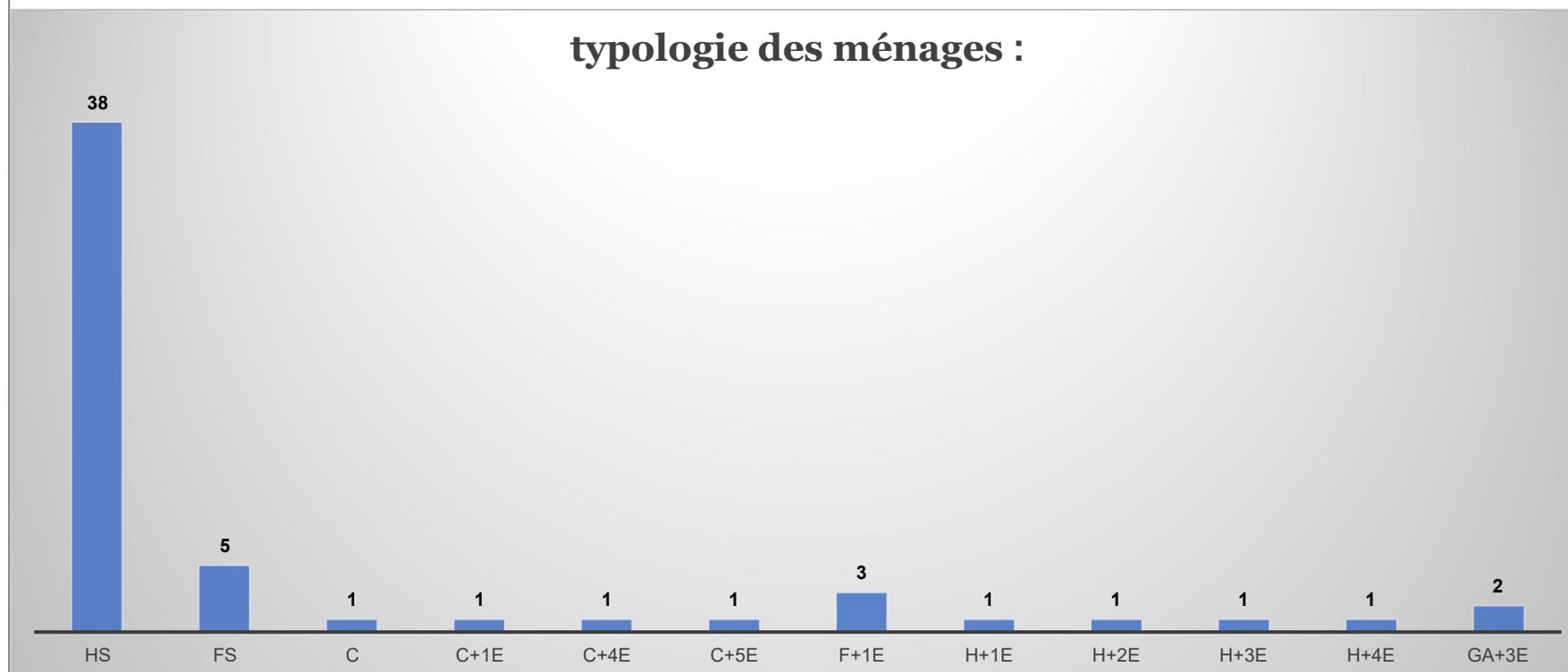
■ IML ■ PF ■ RS ■ CHRS/STAB ■ SYPLO

Nombre d'admission  
par dispositif :



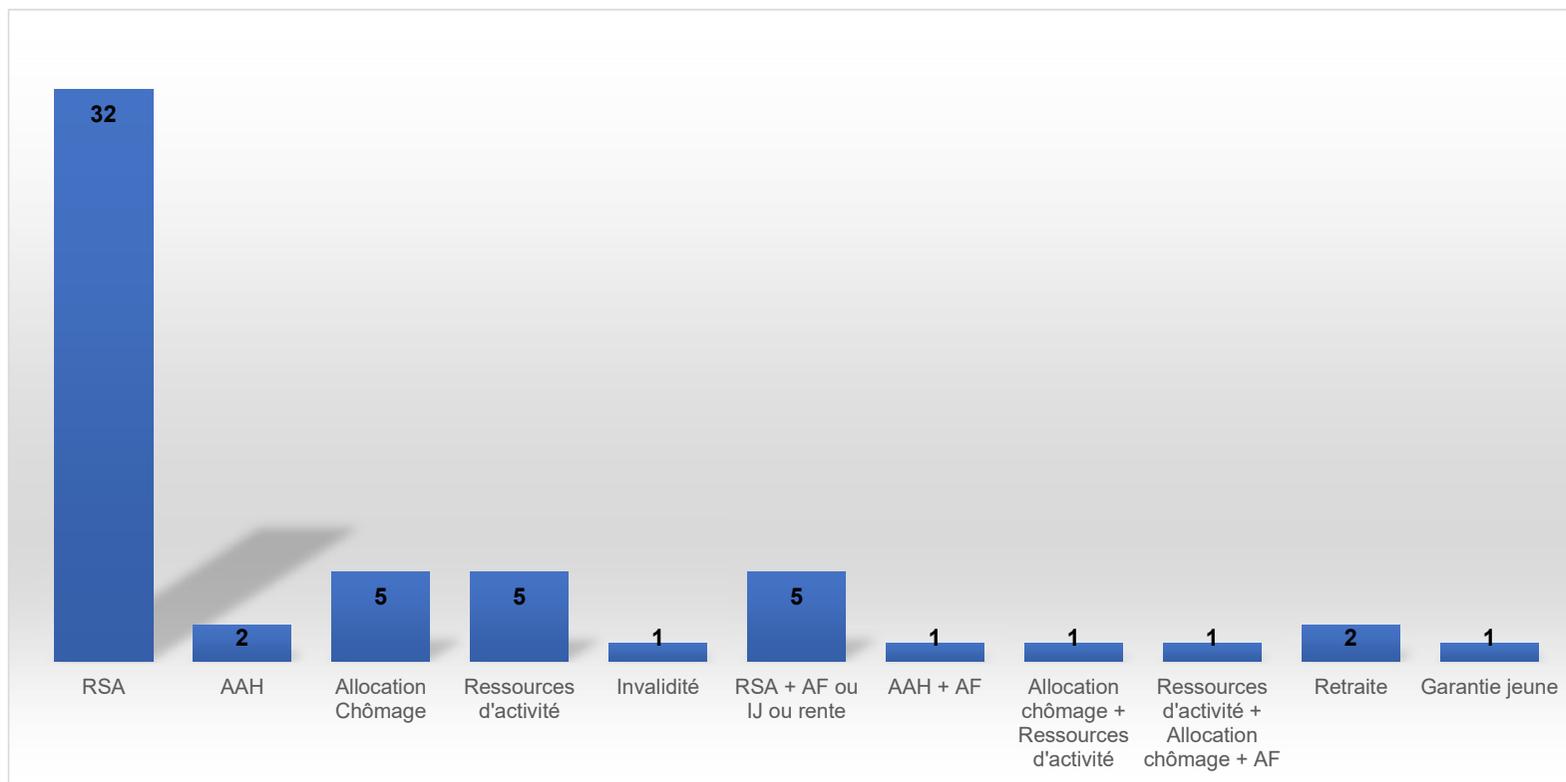
## Etat des lieux des demande d'IML dans le Gard

A ce jour, **56 ménages sont en attente** d'une orientation en IML (certaines demandes ont été formulées en 2022)



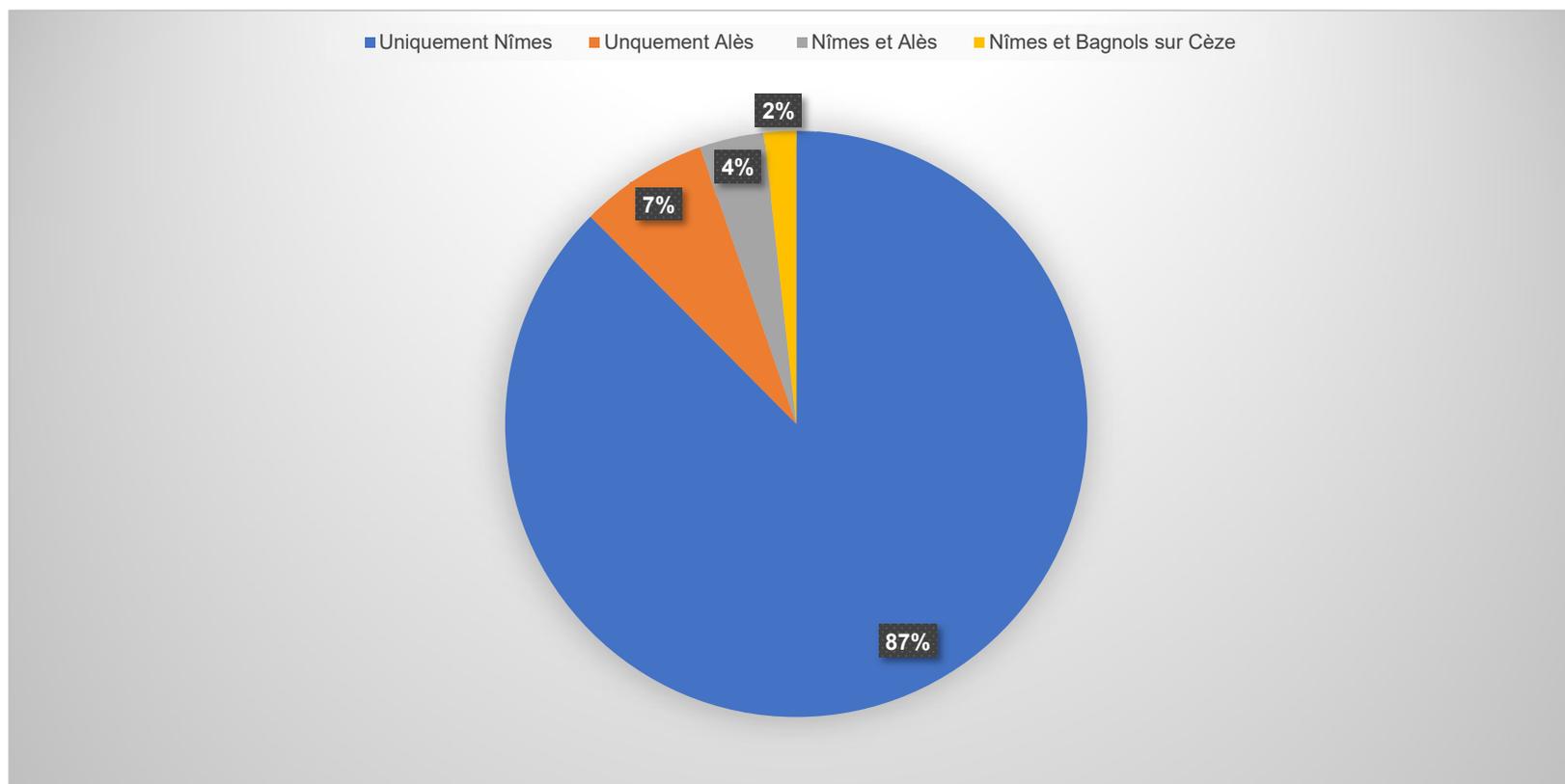
## Etat des lieux des demande d'IML dans le Gard

Ressource des ménages en attente d'une orientation en IML :



## Etat des lieux des demande d'IML dans le Gard

Secteurs sollicités par les ménages en attente d'une orientation en IML :



**Retour d'expérience  
des opérateurs de l'IML :  
Inter'Aide et Soliha Méditerranée**



# Inter'Aide





IML –  
Association  
Inter'Aide

## **IML Location / sous location depuis 2019**

### **Territoire rural**

Au départ, elle est utilisée comme une solution pour les sortants d'hébergement dont la situation sociale était stabilisée mais qui rencontraient des freins pour accéder au logement (absence de garant, revenus qui ne rassurent pas suffisamment un bailleur, composition familiale atypique, discrimination).





IML –  
Association  
Inter'Aide

**Places :**

4 places en 2019

2 places en 2020

2 places en 2021

12 places accordées dans le cadre de l'appel à projet DDETS

**Logements pour répondre à toutes les  
compositions familiales :**

1 T1 bis (Parc privé)

1 T2 (Parc privé)

2 T3 (Parc privé)

1 T4 (Parc privé)

Poursuite des captations en 2022...



# IML – Association Inter'Aide

## **Critères d'attribution des logements :**

- Capacité du ménage à habiter
- Capacité du ménage à payer un loyer
- Situation administrative stabilisée
- Des problématiques de santé accompagnées





IML –  
Association  
Inter'Aide

**Retour d'expérience :**

- Dispositif qui montre tout son intérêt en sortie d'hébergement;
- Sécurisation réelle des bailleurs privés;
- Sécurisation du parcours locatif des ménages (soutien sur des situations administratives, activation du dispositif SYPLO...)





## IML – Association Inter'Aide

### **Mais des limites :**

- Risques financiers pour le gestionnaire (Impayés, dégradations, vacance...)
- Bail glissant difficile à concrétiser
- Inadéquation entre la situation du ménage et le dispositif (orientation par défaut, méconnaissance du dispositif par les orienteurs...)
- Des ménages qui ne font pas la différence entre le dispositif et une agence immobilière...



# IML – Association Inter'Aide

## Et des doutes...

- Peu d'orientations, ce qui engendre de la vacance. Cela pose la question de continuer à capter ? A quel moment capte-t-on ?
- Capacité du ménage à passer de « la rue » à l'IML (Quid de l'ameublement ?).
- Situations qui se révèlent beaucoup plus complexes que ce qui était précisé dans l'orientation avec potentiellement des procédures d'expulsion quand cela se passe vraiment mal.



# Soliha Méditerranée



SOLIHA Méditerranée  
3 rue Monjardin  
30 000 Nîmes  
04 68 11 97 87

## Présentation IML 30



Conformément au Code de la construction et de l'habitation Article L365-1 Modifié par LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 111 :

- Agrément d'ingénierie sociale, financière et technique
- Agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Loi HOGUET (n°70-9 du 2 janvier 1970)

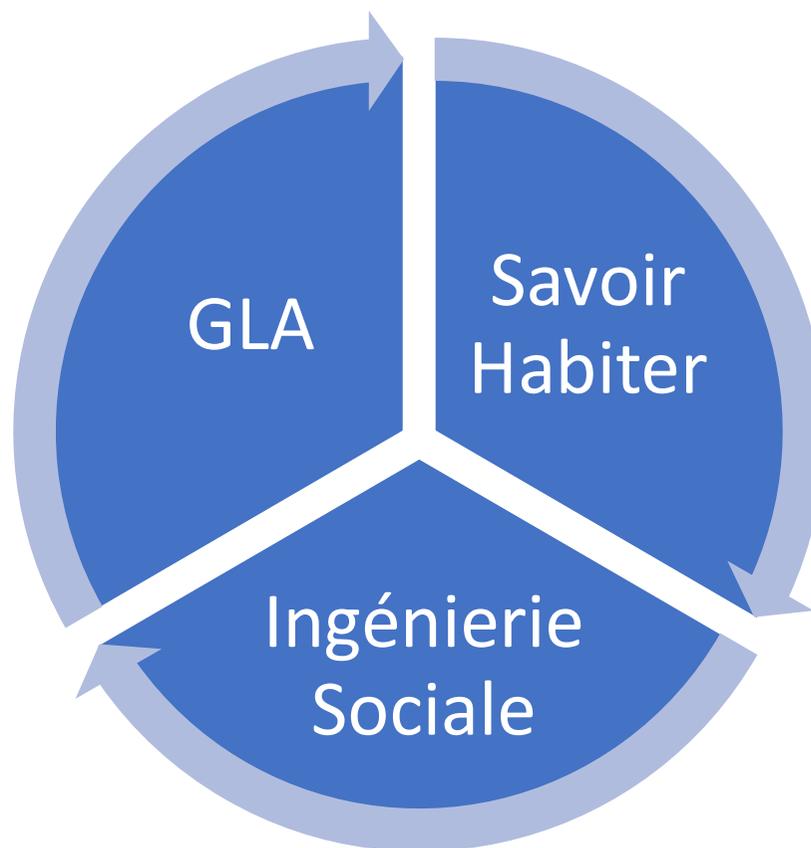
- Agence Immobilière Sociale

Objectif SOLIHA de l'appel à candidature :  
Démarrage de l'action à partir du septembre 2021

- Création de 24 places en mandat de gestion Nîmes et Nîmes Métropole (19 logements dont 10 studios et 5 T1)
- Création de 40 places en location sous location (22 logements dont 10 studios et 5 T1) Nîmes et Nimes Métropole

# La Réponse SOLIHA Méditerranée à l'appel à Candidature IML Département du Gard 2021

La Mutualisation de  
trois compétences  
concomitantes



## La réponse SOLIHA Méditerranée à l'appel à Candidature IML Département du Gard 2021

### Soliha Méditerranée

Association Régionale Spécialiste du tiers secteur locative

30 ans d'expérience en location-sous location

Siège de l'Association 3 rue Monjardin 30 000 Nîmes

1 Animateur technique GLA basé à Nîmes

2 CESF basées à Nîmes

1 CESF en contrat d'apprentissage

1 AIS basée à Nîmes

Soit une équipe gardoise dédiée au projet

Un Service GLA Location/Sous Location  
Régionale

Un Service Savoir Habiter-Régional

Une Direction Régionale

## LE PARC LOCATIF au 31 janvier 2022

Ville	Typologie	Surface	Nombre de Place	Loyer HC	Charges	Loyers CC	Date de Prise à bail	Type de gestion
NIMES	T4	96,46	6	655,00 €	180,00 €	850,00 €	15/10/2021	IML
NIMES	Studio	30	2	400,00 €	30,00 €	430,00 €	06/10/2021	IML
NIMES	Studio	24,37	1	390,00 €	30,00 €	420,00 €	15/11/2021	IML
NIMES	Studio bis	27	2	420,00 €	20,00 €	440,00 €	18/11/2021	IML
NIMES	Studio	28	2	420,00 €	30,00 €	450,00 €	01/12/2021	IML
NIMES	Studio	31	2	370,00 €	20,00 €	390,00 €	25/11/2021	IML
NIMES	Studio	17,15	1	345,00 €	20,00 €	365,00 €	01/12/2021	IML
NIMES	Studio	16,24	1	360,00 €	15,00 €	375,00 €	02/12/2021	IML
NIMES	Studio	22,47	1	355,00 €	15,00 €	370,00 €	15/12/2021	IML
NIMES	Studio	19,5	1	335,00 €	15,00 €	350,00 €	15/12/2021	IML
NIMES	Studio	23,15	1	350,00 €	40,00 €	390,00 €	01/12/2021	IML
NIMES	Studio	23,15	1	350,00 €	40,00 €	390,00 €	01/12/2021	IML
NIMES	Studio	23,16	1	320,00 €	50,00 €	370,00 €	12/01/2022	IML
NIMES	Studio	23,16	1	320,00 €	50,00 €	370,00 €	25/01/2022	IML
NIMES	T2	39,76	2	333,46 €	20,00 €	353,46 €	30/12/2021	AIS
NIMES	studio	24,96	1	207,00 €	15,00 €	220,00 €	2021	AIS
NIMES	studio	22,27	1	350,00 €	20,00 €	370,00 €	2021	AIS

## Les Chiffres Clés

### Période du 15 Septembre 2021 au 31 Janvier 2022

- 17 Logements captés au 15 Février 2022
- 35 Logements visités au 31 janvier 2022
- 1 Partenariat en cours de conventionnement avec l'AFPA (*publics réfugiés sortant du parcours HOPE*)
  
- 2 Entrées IML au 31 Décembre 2021
  - ➔ *1 homme isolé*
  - ➔ *1 couple*
  
- 1 Entrée Mandat de Gestion au 31 Décembre 2021
  - ➔ *Colocation 2 personnes*
  
- 6 Ménages IML en cours de validation : entrée courant Février 2020 soit
  - ➔ *3 hommes isolés*
  - ➔ *2 femmes isolées dont une avec un enfant*
  - ➔ *1 ménage avec 3 enfants*

## Les Chiffres Clés

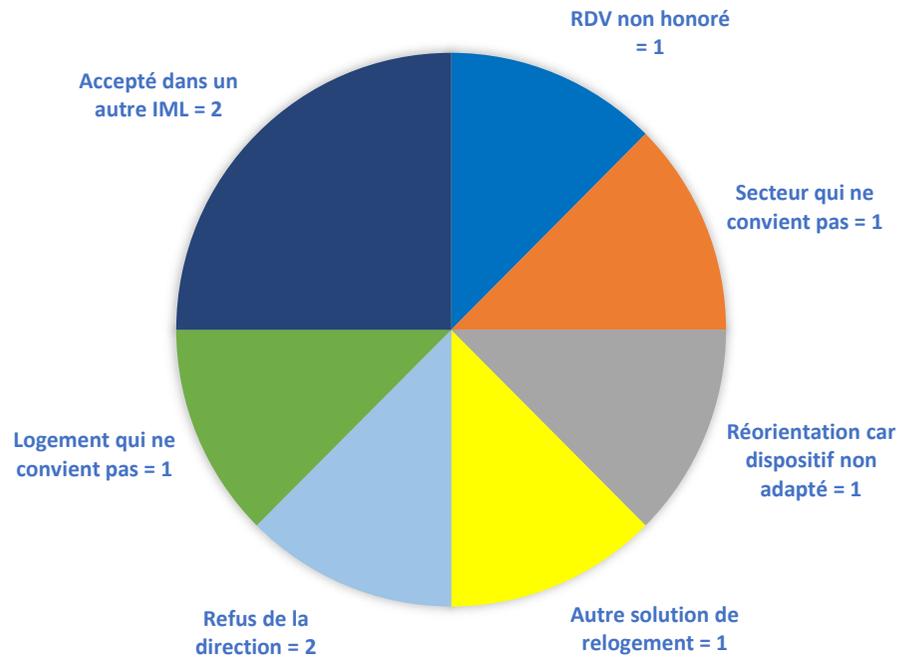
### Période du 15 Septembre 2021 au 31 Janvier 2022

- **28 Ménages orientés par le SIAO 30 au 31 Décembre 2021**
- **19 Entretiens d'évaluation réalisés au 31 Décembre 2021**
- **9 Demandes annulées ou réorientés au 31 Décembre 2021**
- **1 Demande suspendue en attente de compléments administratifs**
- **9 Entretiens « *premier RDV* » fixés pour la semaine du 15 février 2022**
- **8 Visites de logement pour captation fixées pour la semaine du 15 février 2022**
- **2 Captations IML colocation type 3 en cours pour Mars 2022**

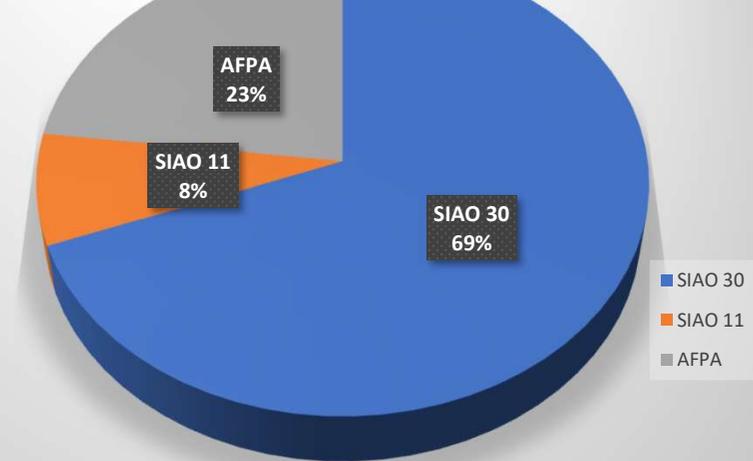
# Les Chiffres Clés

Période du 15 Septembre 2021 au 31 Janvier 2022

### MOTIF DE REFUS DU DISPOSITIF



### Services prescripteurs



Equipe Technique  
14 Février 2022

# Vos questions



# 7<sup>E</sup> PDALHPD

**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES**

**2019 - 2023**



# L'extranet du PDALHPD



Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

ACTUALITÉS PDALHPD COMITÉS RESPONSABLES EQUIPES TECHNIQUES THÉMATIQUES ACTUALITÉS JURIDIQUES

**Les actualités**



**Comité responsable du 14 décembre 2021**  
20/12/21  
Le diaporama du comité responsable du PDALHPD qui s'est déroulé le 14 décembre...

Tous les évènements >

**Les sites des partenaires du PDALHPD**

DDETS DDTM ARS Conseil Départemental ADIL 30 CAF 30

**Vous recherchez?**

**Identification**

Bienvenue

E-mail

Identification

**Agenda**

Janvier

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					01	02
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Adresse : <https://pdalhpd.gard.fr>



# Relater la vie des instances du PDALHPD

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

ACTUALITÉS PDALHPD COMITÉS RESPONSABLES EQUIPES TECHNIQUES THÉMATIQUES ACTUALITÉS JURIDIQUES

Accueil Comités Responsables

## Comités Responsables

### Comités Responsables 2021

[Comité Responsable 14 décembre 2021](#)  
(pdf, 2770 Ko)

[Comité Responsable 9 avril 2021](#)  
(pdf, 5646 Ko)

### Comités Responsables 2020



**+ Plus d'actualités**

**JNPE : tous mobilisés !**

À l'occasion d'une visite à Vauvert de logements...

[> Toute l'actualité](#)



# Relater la vie des instances du PDALHPD

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

ACTUALITÉS PDALHPD COMITÉS RESPONSABLES EQUIPES TECHNIQUES THÉMATIQUES ACTUALITÉS JURIDIQUES

Accueil > Equipes Techniques

## Equipes Techniques

Equipes techniques 2021

- [Equipe technique 17 novembre 2021](#)  
(pdf, 4214 Ko)
- [Equipe technique 29 juin 2021](#)  
(pdf, 2085 Ko)
- [Equipe technique 29 janvier 2021](#)  
(pdf, 2005 Ko)

Equipes Techniques 2020

**+ Plus d'actualités**

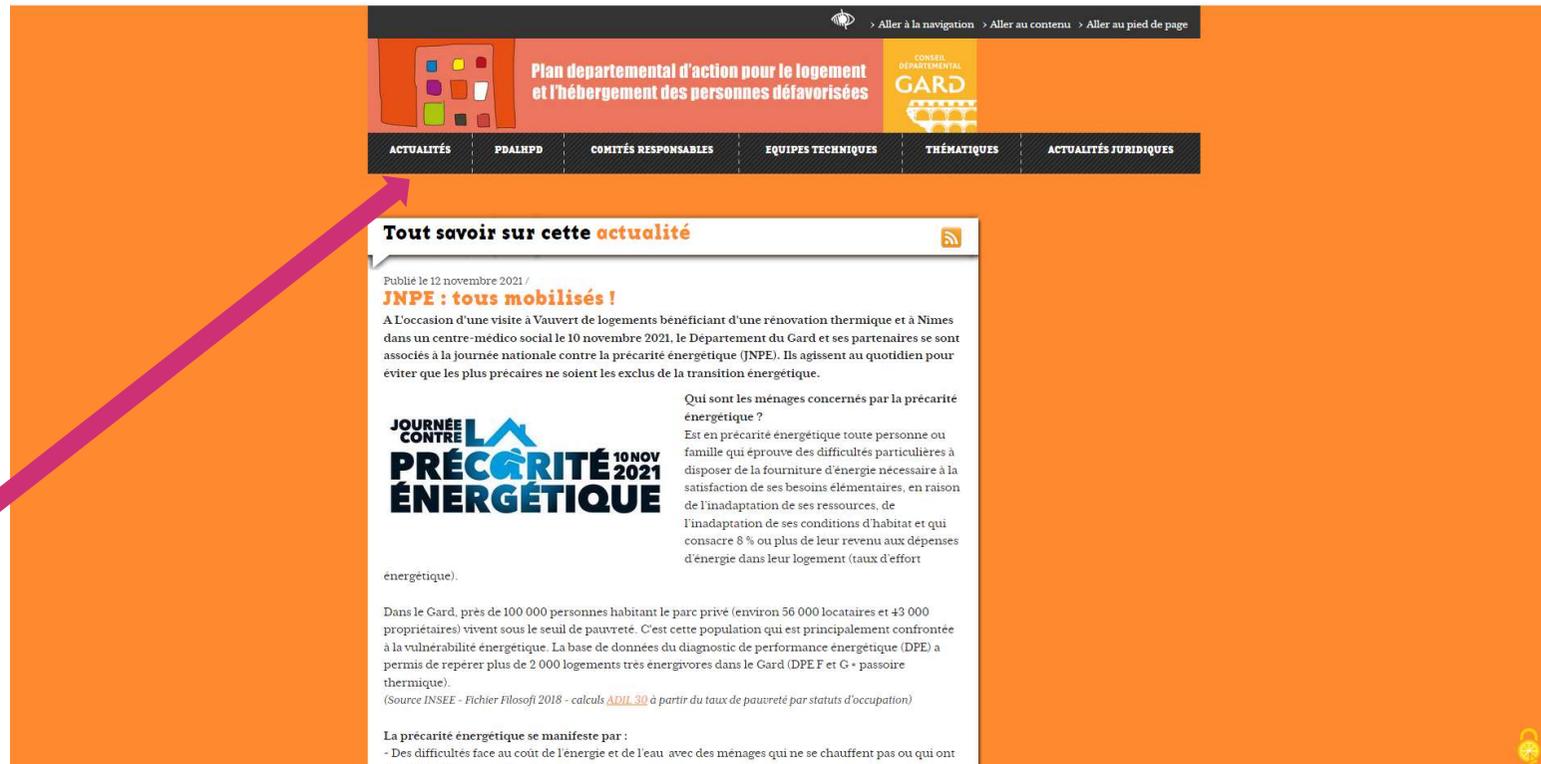
**JNPE : tous mobilisés !**

À l'occasion d'une visite à Vauvert de logements...

[> Voir l'actualité](#)



# être un centre de ressources et de relais d'information pour les partenaires du PDALHPD



The screenshot displays the website for the Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) in Gard. The header includes the title and the logo of the Conseil départemental Gard. A navigation menu lists categories: ACTUALITÉS, PDALHPD, COMITÉS RESPONSABLES, ÉQUIPES TECHNIQUES, THÉMATIQUES, and ACTUALITÉS JURIDIQUES. A red arrow points to the 'ACTUALITÉS' section, which features an article titled 'JNPE : tous mobilisés !' published on November 12, 2021. The article discusses a visit to Vauvert on November 10, 2021, and mentions the national day against energy poverty. It includes a graphic for 'JOURNÉE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 10 NOV 2021' and text explaining that energy poverty affects people who struggle to pay for energy due to low income or high costs. The article also notes that in Gard, nearly 100,000 people live in the private rental sector, with many facing energy poverty.

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD

ACTUALITÉS PDALHPD COMITÉS RESPONSABLES ÉQUIPES TECHNIQUES THÉMATIQUES ACTUALITÉS JURIDIQUES

Tout savoir sur cette actualité

Publié le 12 novembre 2021 /

**JNPE : tous mobilisés !**

A l'occasion d'une visite à Vauvert de logements bénéficiant d'une rénovation thermique et à Nîmes dans un centre-médico social le 10 novembre 2021, le Département du Gard et ses partenaires se sont associés à la journée nationale contre la précarité énergétique (JNPE). Ils agissent au quotidien pour éviter que les plus précaires ne soient les exclus de la transition énergétique.

Qui sont les ménages concernés par la précarité énergétique ?

Est en précarité énergétique toute personne ou famille qui éprouve des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources, de l'inadaptation de ses conditions d'habitat et qui consacre 8 % ou plus de leur revenu aux dépenses d'énergie dans leur logement (taux d'effort énergétique).

Dans le Gard, près de 100 000 personnes habitant le parc privé (environ 56 000 locataires et 43 000 propriétaires) vivent sous le seuil de pauvreté. C'est cette population qui est principalement confrontée à la vulnérabilité énergétique. La base de données du diagnostic de performance énergétique (DPE) a permis de repérer plus de 2 000 logements très énergivores dans le Gard (DPE F et G + passoire thermique).

(Source INSEE - Fichier Filsofi 2018 - calculs ADIL 30 à partir du taux de pauvreté par statuts d'occupation)

La précarité énergétique se manifeste par :

- Des difficultés face au coût de l'énergie et de l'eau avec des ménages qui ne se chauffent pas ou qui ont



Equipe Technique  
14 Février 2022

# Vos questions

7<sup>E</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFÈTE  
DU GARD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Questions diverses





# Schéma départemental des solidarités sociales

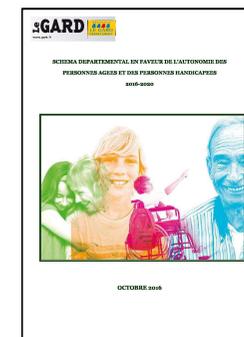
2022-2027



## Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027

### Un 1<sup>er</sup> schéma « unique » pour l'ensemble des interventions sociales du Département

- Les Orientations politiques et stratégiques du Département en matière de solidarités
- Un référentiel et un plan d'actions pour 5 ans, pour renforcer la cohérence, la transversalité et la complémentarité des dispositifs et services sociaux départementaux





## Une grande concertation prévue de **février à juin 2022**, décidée par le **comité de pilotage**

présidé par **Françoise LAURENT PERRIGOT, Présidente du Conseil départemental** composé des six Vice-présidents

- **Christophe SERRE**, Vice-président délégué à l'autonomie des personnes âgées et handicapées,
- **Maryse GIANNACCINI**, Vice-présidente déléguée à la protection de l'enfance, à la petite enfance et au soutien à la parentalité,
- **Rémi NICOLAS**, Vice-président délégué à l'insertion et à l'accès à l'emploi,
- **Amal COUVREUR**, Vice-présidente déléguée à la Politique de la Ville
- **Christian BASTID**, Vice-président délégué à l'habitat, au logement et au renouvellement urbain,
- **Hélène MEUNIER**, Vice-présidente déléguée à la lecture publique et à l'Economie Sociale et Solidaire,



## Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027

### Décliner les ambitions politiques du Département selon quatre fonctions principales

---

- L'accueil et l'accès aux droits
- L'accompagnement des personnes
- L'action sociale et médico-sociale en réponse aux besoins des populations
- Le pilotage et la gouvernance



## Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027

### Une concertation avec l'ensemble des parties prenantes

---

- Une Plateforme numérique « le Gard Solidaire »
- Des ateliers sur l'accueil tous publics et l'accompagnement des personnes avec les agents du Département
- Des rencontres avec les professionnels en février, puis des ateliers thématiques
- Des réunions territoriales avec les élus locaux
- La recherche de convergences institutionnelles
- Un Forum des solidarités fin juin



Une Plateforme numérique pour la **consultation des gardoises et des gardois**

<https://concertation-legardsolidaire.gard.fr>



Participez



Déposez un cahier d'acteur



Participez

**Les organismes opérateurs et partenaires du Département, les professionnels, sont invités à contribuer à la réflexion selon plusieurs modalités:**

- Dépôt de cahiers d'acteurs et contributions sous forme de questionnaire en ligne
- Réunions et ateliers thématiques



## Rencontres « professionnelles thématiques » en février et mars

8 février 9h30	Christophe SERRE	Comment bien vieillir chez soi ? Qu'est-ce que l'EHPAD de Demain?
9 février 9h30	Maryse GIANNACCINI	Quelle PMI demain dans le Gard : comment développer la prévention entre les services PMI et les acteurs du territoire ?
9 février 14h	Rémi NICOLAS	Comment lever les freins à l'insertion?
14 février 14h	Amal COUVREUR	Quelles attentes à l'égard du Département quand à son implication dans la politique de la ville? Quelle articulation avec ses compétences en matière de solidarités sociales et notamment en matière de prévention?
15 février Journée	Françoise LAURENT PERRIGOT Pierre RICORDEAU (ARS) Maryse GIANNACCINI Christophe SERRE	Protection de l'enfance et Handicap: quelles évolutions pour des accompagnements au plus près des besoins des enfants et des adolescents?
16 février 14h	Maryse GIANNACCINI	Quel accueil pour quel enfant : d'une diversité de mesures à un parcours cohérent pour l'enfant
17 février 9h30	Christophe SERRE	Quelle évolution de l'offre d'accueil pour répondre aux besoins? Quelles réponses à l'avancée en âge des personnes handicapées ?
21 février 14h	Amal COUVREUR	Les Centres sociaux: une action tous publics de l'enfance aux seniors Quelle contribution des centres sociaux à l'accueil et à l'orientation des publics?
22 février 14 h	Amal COUVREUR	Quelles attentes à l'égard du Département quand à son implication dans la politique de la ville? Quelle articulation avec ses compétences en matière de solidarités sociales et notamment en matière de prévention?
En Mars	Hélène MEUNIER	L'ESS en renfort des politiques de solidarités départementales, un levier de transversalité et d'innovation
10 mars 9h30	Christian BASTID	Pour l'accès à un logement adapté, quelle offre, quel accompagnement?
En Mars, ateliers	Rémi NICOLAS	Comment améliorer les liens entre les dispositifs d'insertion et les besoins en emploi?



## Rencontres territoriales entre mars et mai

→ Rencontres entre les **Vice-présidents**, accompagnés par les conseillers départementaux des cantons concernés, **et les Maires, Présidents des CCAS...**

**10 réunions** entre mars et mai, selon les regroupements de cantons suivants:

- Cantons de Nîmes, Marguerittes, Saint Gilles
- Cantons de Vauvert, Aigues Mortes, Beaucaire
- Cantons de Pont Saint Esprit et Bagnols/Cèze
- Cantons de Roquemaure - Villeneuve les Avignon
- Cantons d'Uzès et Redessan
- Cantons d'Alès et Saint Christol les Alès
- Cantons de la Grand Combe et Rousson
- Canton de Quissac
- Canton de Calvisson
- Canton du Vigan



## Convergences institutionnelles (compétences partagées/croisées)

---

**Rencontres entre les Vice-présidents du Département et:**

- ARS
- DDETS/POLE EMPLOI
- CAF
- CPAM
- CARSAT et caisses de retraite complémentaires
- MSA
- REGION
- ....

Equipe Technique  
14 Février 2022

# Vos questions

7<sup>È</sup> PDALHPD

PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

GARD



PRÉFÈTE  
DU GARD

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Equipe Technique  
14 Février 2022

**Merci**



**7<sup>E</sup> PDALHPD**

**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
D'ACTION POUR  
LE LOGEMENT ET  
L'HÉBERGEMENT  
DES PERSONNES  
DÉFAVORISÉES**

**2019 - 2023**

